

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

| | | |
|---|-------------|--|
| Date de convocation : | 23 mai 2024 | Nombre de conseillers communautaires |
| Date d'affichage de la convocation : | 23 mai 2024 | Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 47 |

Séance du 29 mai 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, salle polyvalente, à BUSSY-EN-OTHE, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothee BRICOUT, M. Jacques COURTAT, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
M. Kévin AUGÉ, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Hassan LARIBIA
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Laurent CHAT, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Gérard VERGNAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : PCAET – Territoire engagé pour la nature 2023 - 2026 - Proposition technique du CEREMA et sollicitation du Fonds vert ingénierie**

PCA/2024/54

Conseil communautaire du
29 mai 2024

Objet : PCAET – Territoire engagé pour la nature 2023 - 2026 - Proposition technique du CEREMA et sollicitation du Fonds vert ingénierie
(Voir proposition technique en pièce jointe)

Le conseil communautaire a approuvé son Plan climat air énergie territorial (PCAET) par délibération le 28 novembre 2023 à l'unanimité pour une durée de six ans (2023 -2028).

Dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », la communauté de communes du Joviniens mène une politique volontariste de préservation de la biodiversité et de renaturation des espaces publics. Elle est lauréate du dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) depuis le 5 février 2024, lequel s'articule avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le plan d'action 2024 – 2026 du programme « Territoire engagé pour la transition écologique » avec l'ADEME.

Dans le plan d'action TEN 2023-2026, il est notamment prévu de préfigurer la trame verte et bleue (TVB) et la trame noire comme outil de résilience du territoire Joviniens ;

La mission du Cerema consiste à accompagner la collectivité pour concevoir et organiser une démarche participative permettant de :

- Mesurer à l'échelle locale de manière objective les enjeux de la biodiversité et les spécificités du Joviniens ;
- Mettre en évidence l'intérêt et les leviers de préservation /restauration que pourraient trouver les élus et les partenaires en s'appuyant sur la biodiversité ;
- Créer la dynamique de projet ;
- Valoriser des projets et acteurs existants (communes, associations, entreprises) et faciliter des mises en relation et les synergies ;
- Accompagner la mise en place d'une gouvernance partagée.

Trois temps sont proposés à cet effet :

- Temps 1 : un atelier/ formation « La biodiversité, un atout pour le Joviniens » dont l'objectif est de sensibiliser les participants et partager les enjeux de la biodiversité du territoire.
- Temps 2 : des entretiens individuels avec les acteurs du territoire afin de mobiliser des acteurs et état des lieux des projets existants
- Temps 3 : un atelier multi-acteurs de partage et d'enrichissement du diagnostic "Quelles actions mettre en œuvre en faveur de la trames verte et bleue ?". Il s'agira de mettre en mouvement les acteurs, partager et enrichir le plan d'action, faciliter les coopérations, co-construire une dynamique autour de la démarche et un plan d'action.

Par son adhésion, la communauté de communes du Joviniens bénéficie d'une réduction de 5% sur le montant de la mission du Cerema qui s'élève à 14 244,30 € H.T. (17 093 € T.T.C.). Le Fonds Vert sur le volet ingénierie sera sollicité avec une demande de prise en charge à hauteur de 80 %.

Le plan de financement s'établira comme suit :

| DEPENSES | € HT | RECETTES | € |
|----------------|-------------|-----------------------|-------------|
| Mission CEREMA | 14 244,30 € | Etat Fonds Vert (80%) | 11 395,00 € |
| | | Autofinancement | 2 848,86 € |
| TOTAL | 14 244,30 € | TOTAL | 14 244,30 € |

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'engagement du conseil communautaire dans le Contrat d'objectif territorial sur le programme « Territoire engagé pour la transition écologique » du 15 décembre 2021,

VU l'adhésion de la communauté de communes du jovinien au Cerema par délibération AG/2022/87 du 8 décembre 2022,

VU la délibération PCA/2023/88 du 28 novembre 2023 de la communauté de communes du jovinien approuvant son PCAET pour six ans,

VU la délibération BIO/2023/89 du 28 novembre 2023 engageant la communauté de communes du jovinien dans le dispositif « Territoire engagé pour la nature » avec un plan d'action,

CONSIDÉRANT la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature 2023 -2026 » par le comité régional biodiversité du 5 février 2024,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de principe émis par la commission environnement et économie circulaire de la communauté de communes réunie en date du 30 avril 2024,

CONSIDÉRANT les compétences multiples en biodiversité et pour l'accompagnement aux transitions,

VU la Commission des Finances et la Conférence des Maires du 13 mai 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, M. Laurent CHAT ne prenant pas part au vote, M. Nicolas SORET ne vote pas pour son pouvoir,

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Cyril HAGHEBAERT)

-VALIDE la proposition technique du Cerema,

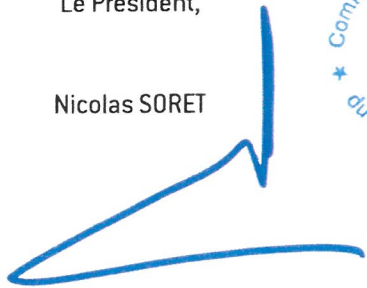
-SOLLICITE le Fonds vert biodiversité à hauteur de 80% de la dépense HT, soit 11 395 €,

-AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

